

Publié par le Secrétariat des commissions
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des transports et de l'environnement, veuillez vous adresser au secrétaire par intérim de la Commission, M. Dany Henley, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : cte@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

**LES MEMBRES ET LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

La présidente

M^{me} Danielle Doyer (Matapédia)

La vice-présidente

M^{me} Charlotte L'Écuyer (Pontiac)

Les membres

M^{me} Beauchamp (Bourassa-Sauvé), ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

M. Étienne-Alexis Boucher (Johnson)

M. Marc Carrière (Chapleau)

M^{me} Lucie Charlebois (Soulanges)

M. Jean-Paul Diamond (Maskinongé)

M. Patrick Huot (Vanier)

M. Scott McKay (L'Assomption), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et d'environnement

M. Guy Ouellette (Chomedey)

M. Marc Picard (Chutes-de-la-Chaudière)

M. Pierre Reid (Orford)

M. André Villeneuve (Berthier)

Secrétaire par intérim de la Commission

M. Dany Henley

Agente de secrétariat

M^{me} Stéphanie Labbé

RECOMMANDATIONS

À la suite des consultations particulières et auditions publiques portant sur le document intitulé *Une première liste des indicateurs de développement durable*, s'étant tenues les 27 août, 2 et 3 septembre 2009, la Commission des transports et de l'environnement recommande :

QUE le gouvernement prenne l'engagement de mettre sur pied la Table de concertation des indicateurs de développement durable qui pourra, notamment, avoir pour mandat de suivre et de commenter le développement à travers le monde des indicateurs de mesure de progrès, de proposer des bonifications à la liste d'indicateurs et d'identifier les besoins en développement de nouveaux indicateurs.

QUE la première rencontre de la Table ait lieu avant le 31 mars 2010.

QUE le gouvernement révise la liste et examine attentivement la possibilité d'ajouter des indicateurs à la liste initiale et d'ajouter des dimensions qualitatives à ces indicateurs dans la mesure du possible, c'est-à-dire à partir de statistiques existantes.

QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'engage à produire un document de vulgarisation portant sur la première liste des indicateurs de développement durable.